Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260730-2026_07_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

23 juillet 2026

DATE D'AFFICHAGE

23 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **DETOC J**, **DROUYER E**, Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

Ayant pris Part au vote 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme **GUILLOU** P, excusée- **pouvoir** à Mme **DUROT** Emeline
Mr **ORINEL M**, excusé – **pouvoir** à Mr **MAILLARD** Jean-Louis

Madame **DROUYER** Eloïse a été élue secrétaire

2026.07.02 **Incendies 2026 : soutien aux communes sinistrées**

Monsieur le Maire expose que face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui touchent de nombreux départements durant cet été, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle. Le Président et le bureau de l'AMF tiennent à témoigner de toute leur solidarité aux habitants et élus des communes sinistrées, notamment en Gironde et dans le Var. Ils appellent les communes et intercommunalités au plus vite à un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire. L'urgence est à la prise en charge, l'évacuation et au soutien socio-psychologique des populations sinistrées, à la fourniture de biens de première nécessité et à la mise en place de centres d'hébergement d'urgence.

La protection Civile, partenaire de confiance de l'AMF, est particulièrement mobilisée afin de mettre en place de multiples dispositifs de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE de verser la somme de **1 200 €** sur le compte de la Protection civile.

Pour extrait conforme
Le Maire